

Extrait du registre des décisions

Bureau du 11 mai 2023

n° 044-23

Objet : *RS - Approbation de la convention d'occupation privative du domaine public pour l'exploitation du snack estival de la piscine aqualudique du Stade*

- date de convocation le 05 mai 2023
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi onze mai dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Barberaz, salle des fêtes, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

étaient présents : 30

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Alain Caraco - Isabelle Dunod - Sylvie Koska - Martin Noblecourt
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	
La Ravoire	Grégory Basin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Corinne Charles à Franck Morat - de Alexandre Gennaro à Grégory Basin - de Jocelyne Gougou à Christian Berthomier - de Aurélie Le Meur à Martin Noblecourt - de Pascal Mithieux à Philippe Gamen

conseillers excusés : 17

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Pierre Brun - Michel Camoz - Jean-Benoît Cerino - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Marcel Ferrari - Sandra Ferrari - Christian Gogny - Hélène Jacquemin - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Thierry Repentin - Cécile Trahand

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 11 mai 2023

délibération n° 044-23

objet **RS - Approbation de la convention d'occupation privative du domaine public pour l'exploitation du snack estival de la piscine aqualudique du Stade**

Alexandre Gennaro, vice-président chargé des grands équipements et des relations avec les clubs sportifs, indique qu'il est proposé d'approuver la convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation du snack estival de la piscine aqualudique dénommé « Le Swimm » jusqu'au 3 septembre 2023.

La présente convention d'occupation du domaine public concerne un local cuisine/sanitaires de 55 m², une cave de 21 m² et une terrasse attenante de 90 m². Le snack se situe au niveau des pelouses extérieures dans l'enceinte de la piscine aqualudique.

L'occupant se rémunérera sur les seules recettes d'exploitation et versera à Grand Chambéry une redevance d'occupation annuelle de 2 800 €, conformément à la tarification en vigueur.

Une consultation a été lancée. Seule la candidature de la Sarl Elijeu Festishow a été déposée.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 déléguant au Bureau l'approbation des conventions d'occupation du domaine public,

Vu l'avis de la commission des grands équipements du 24 avril 2023,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation du snack estival « le Swimm » de la piscine aqualudique, avec la SARL Elijeu Festishow, valable jusqu'au 3 septembre 2023,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer la convention,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

044-23

Objet de l'acte : RS - Approbation de la convention d'occupation privative du domaine public pour l'exploitation du snack estival de la piscine aqualudique du Stade

Thème Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine 3 - Locations 2 - Baux à donner

Date de l'acte : 16 mai 2023

Annexe(s) :

Convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation d
u snack estival

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20230516-lmc1H29450H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H29450H1

Date de transmission en Préfecture : 17 mai 2023

Date de réception en Préfecture : 17 mai 2023

Publication sur le site internet: mercredi 17 mai 2023